



PROTECTION DE L'ENFANCE QUAND TAQUET S'EN MELE, C'EST LA SORTIE SECHE ASSUREE A 18 ANS

Prestations sociales, logement, formation, insertion, santé au travail, retraite, hôpital, protection sociale, école, protection de l'enfance et des familles et prévention spécialisée, le gouvernement continue à dérouler son tapis de mesures anti-sociales, en s'attaquant aujourd'hui aux dispositifs d'accompagnement des jeunes majeur-es.

Le 7 mai 2019 dernier, les député-es ont adopté, en première lecture, une proposition de loi qui viserait à renforcer l'accompagnement des jeunes majeur-es vers l'autonomie. Une démarche qui s'inscrit dans la suite de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 (*Volet législatif de la feuille de route du gouvernement, relative à la protection de l'enfance*) et les recommandations du Comité des Droits du 23 Février 2016.

Quand Adrien TAQUET, le secrétaire d'Etat en charge de la mise en place de la stratégie gouvernementale pour la protection de l'enfance, prend les choses en main, c'est pour réduire encore plus l'accès aux dispositifs jeunes majeur-es, en place depuis 1974.

Par cette nouvelle proposition relative à la protection des jeunes majeur-es, les préconisations entre *entretien pré majorité, bilan de parcours, projet d'accompagnement et projet, risquent de ne concerner* qu'une infime partie des jeunes confié-es aux Conseils Départementaux.

C'est un énième mensonge du gouvernement Macron qui prétend lutter contre la pauvreté (*Plan du 13 Septembre 2018*) et comme avec la loi Elan (*23 Novembre 2018*), va exclure un pan de la jeunesse, déjà en rupture institutionnelle, familiale et sociale.

Une jeunesse représentant plus d'un tiers des 5 millions de pauvres en France, va de nouveau être sacrifiée sur l'autel de l'austérité, alors qu'elle subit déjà une multitude de violences d'une Société dont elle est à la fois exclue et prisonnière.

Car les nominé-es seront celles et ceux qui seront confié-es à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis au moins dix-huit mois au cours des vingt-quatre derniers mois avant leur majorité. Un jeu de dupe qui abandonne sur le bord du chemin une grande partie d'entre elles-eux, notamment les mineur-es isolé-es qui ne remplissent pas ces critères. Un abandon manifeste qui aggrave leur vulnérabilité !!!!!

Cette proposition de loi prétend accompagner les jeunes majeur-es vulnérables vers l'autonomie, s'inscrit à son tour dans la même logique du projet de réforme de l'ordonnance 45, qui va permettre à la société de se défausser de ses obligations de protection et ne pas en prendre soin de sa jeunesse.

Sous prétexte de renforcer le dispositif d'accompagnement des jeunes majeur-es, le Gouvernement vient à nouveau soutenir les manquements des Départements en matière de la protection sociale et familiale et les politiques faites d'exclusions et d'impunités.

Une stratégie qui n'étonne plus personne. Les politiques voudraient éviter les ruptures trop brutales des fins de prise en charge, tout en brisant l'accès à la protection des jeunes, celles-ci, ceux-ci seront confié-es à des accompagnatrices et accompagnateurs bénévoles, réduisant ainsi les Services Publics et les agente-es de ces services à peau de chagrin.

Les principes rappelés par la loi 14 mars 2016 s'évaporent à leur tour dans des nouvelles promesses illusoire, d'une hypothétique protection qui sera soumise à des conditions de vie des jeunes toujours aussi dégradées.

Il est révoltant que sur fond de crise et d'austérité, que le Gouvernement continue à satisfaire les riches et laisse une partie de sa jeunesse oubliée, seule face aux violences subies et aux exclusions parsemant leur trajectoire de vie.

La Fédération SUD Santé Sociaux dénonce avec force cette vision sociétale qui refuse de protéger ses enfants et toutes formes de tri, de discrimination et revendique l'égalité d'accès aux Services Publics.

La fédération SUD Santé Sociaux exige des droits indivisibles pour toutes et tous sur le territoire et un accompagnement digne d'une société soucieuse de son devenir.

